



CA\_DEL240625\_5

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS**

### **SÉANCE DU 25 JUIN 2024**

**Convocation :** 21/06/2024

**Affichage liste délibérations :** 28/06/2024

**Membres :** 16 Président : Mohamed BOUDJELLABA

**Présents :** 11 Secrétaire : Bérengère MONNET

**L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18h30, au Tiers-Lieu de Santé,**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Martine SYLVESTRE

#### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Madame Dalila ALLALI a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Monsieur Damien PELLAT a donné procuration à Madame Françoise BATUT

Madame Michelle SERVETON a donné procuration à Madame Eliane RENARD

#### **ABSENTS**

Madame Tiphaine MASSON ; Madame Camille MAY

### **ACTIVITÉS SENIOR DU QUATRIÈME TRIMESTRE 2024**

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Le service senior propose des activités de prévention et socio-culturelles permettant de favoriser le lien social, de promouvoir le bien vieillir, de maintenir la santé physique et mentale et de rompre l'isolement.

Un programme d'animations au trimestre à destination des seniors résidant à Givors est proposé. Si des places sont disponibles, elles pourront être proposées aux seniors extérieurs à Givors, les Givordins étant prioritaires.

#### **1/ Activités sans participation financière des usagers :**

L'objectif du service est de proposer plus d'activités pour favoriser le bien-vieillir et rompre l'isolement pour les seniors givordins.



Pour cela, il est développé des partenariats avec les services de la ville, la CARSAT, la MJC ou des associations spécialisées, permettant la mise en œuvre pour de :

**-Ateliers de prévention :**

- Audition-vision
- Atelier socio-esthétique
- Suite des ateliers Équilibre, programme D'Marche, Mémoire autour de l'art, prévention des chutes

**- Le rendez-vous des marcheurs :**

**- Les rendez-vous culturels :**

- Expo sur la Résistance à la MJC :
- Les café-concert à la MJC

**2/ Activités avec participation financière des usagers :**

La participation financière des seniors est fixée selon le coût réel de l'activité, proratisé selon le nombre maximum de participants et en fonction des ressources des usagers afin de permettre au plus grand nombre d'y avoir accès. Il est ainsi proposé de déterminer quatre tarifs :

- Les personnes imposables : 100% du tarif prévu par personne.
- Les personnes non imposables : prise en charge de 30% par le C.C.A.S.
- Les personnes bénéficiaire de l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées) : prise en charge de 70% par le C.C.A.S.
- Les personnes extérieures à Givors : + 20% (uniquement s'il reste de la place).

Il est programmé pour le quatrième trimestre 2024 :

***Atelier d'éducation nutritionnelle et cuisine « Le Goût dans l'assiette »***

3 séances :

- **18 octobre** : A la découverte des protéines végétales.
- **29 novembre** : Une soupe et au dodo : comment associer soupe et équilibre.
- **13 décembre** : Apéritif de fêtes.

**10 personnes maximum par atelier**

**Tarifs :**

Imposable : 5,00 €

Non imposable : 3,5 €

Bénéficiaire de l'ASPA : 1,50 €

Extérieur : 6.00 €

***Atelier Art floral***



## **8 personnes maximum**

### **Tarifs :**

Imposable : 20 €

Non imposable : 14 €

Bénéficiaire de l'ASPA : 6 €

Extérieur : 24 €

### **Visite du Groupama Stadium et son musée :**

## **40 personnes maximum**

### **Tarifs :**

Imposables : 27,60 €

Non imposable 19,30 €

Bénéficiaires ASPA : 8,30 €

Extérieur : 33,10 €

Les activités payantes devront être réglées, au moins, 10 jours avant le jour de l'activité auprès du service senior du C.C.A.S.

De plus, les personnes ayant des retards de paiement sur d'autres activités ou la restauration se verront être inscrites sur liste d'attente, le temps de régulariser leur dette.

### **Conditions de remboursement de l'activité à l'utilisateur :**

- en cas d'annulation de l'activité par le service.
- en cas d'hospitalisation en urgence de l'utilisateur avec justificatif.
- en cas de maladie de l'utilisateur avec justificatif du médecin.
- en cas de remplacement par une autre personne en attente, si le délai de prévenance le permet.

Dans toutes les autres situations, il n'y aura pas de remboursement.

La programmation des activités seniors pour le quatrième trimestre 2024, ainsi que leurs tarifications et les modalités d'inscription et de remboursement sont proposées au Conseil d'Administration.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

### **A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

#### **14 VOIX POUR**

### **DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le programme prévisionnel d'activités senior pour le 4ème trimestre 2024 ;
- **D'APPROUVER** les tarifs des activités et leurs déclinaisons selon les ressources des personnes ;

- **DE DIRE** que les recettes seront créditées au budget 2024 sur le chapitre 70, fonction 4238.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.